

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

**les comptes et le rapport de gestion des chemins de fer fédéraux
pour l'année 1947**

(Du 23 juin 1948)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de gestion et les comptes présentés par la direction générale des chemins de fer fédéraux le 12 avril 1948;

vu le rapport et les propositions du conseil d'administration du 26 avril 1948, adressés à l'Assemblée fédérale par l'entremise du Conseil fédéral;

vu le message du Conseil fédéral du 20 mai 1948,

*arrête :***Article premier**

Sont approuvés les comptes de 1947, se soldant par un bénéfice net de 25 408 312 fr. 73 et le bilan au 31 décembre 1947 de l'administration des chemins de fer fédéraux.

Art. 2

La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1947 est approuvée.

Art. 3

Conformément à l'article 16, 1^{er} alinéa, lettres *a* et *b*, de la loi sur les chemins de fer fédéraux, le bénéfice net de 1947 est employé de la façon suivante:

- | | |
|--|-----------------|
| <i>a.</i> Versement à la réserve légale | 8 000 000 fr. — |
| <i>b.</i> Paiement de l'intérêt au capital de dotation | 16 000 000 » — |
| le reste de l'excédent, soit | 1 408 312 » 73 |
| est également attribué à la réserve destinée à couvrir les déficits à venir. | |

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 10 juin 1948.

Le président, ITEN

Le secrétaire, Ch. OSER



786

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 23 juin 1948.

Le président, A. PICOT

Le secrétaire, LEIMGRUBER.

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 23 juin 1948.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

LEIMGRUBER

7096

Assemblée fédérale

La session d'été a été close le 25 juin 1948. Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

7161

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 21 juin 1948)

Le Conseil fédéral a alloué au canton du Tessin une subvention pour la construction d'un téléphérique forestier dit de « Val Pontirone », commune de Biasca.

(Du 25 juin 1948)

Le colonel à l'état-major général Jean Arthur Strauss, de Neuchâtel, jusqu'ici officier instructeur des troupes du génie, a été nommé 1^{er} chef de section (chef d'état-major) du groupement de l'instruction.
